



Les nouvelles mesures fédérales pour la production de carburants renouvelables un pas dans la bonne direction... mais pas encore suffisant !

Thetford Mines, le 21 décembre 2006 – Le Conseil québécois du biodiésel, dont la mission est de promouvoir l'utilisation du biodiésel en remplacement au pétrodiesel dans une optique de lutte aux changements climatiques et de développement durable, applaudit les nouvelles mesures annoncées hier par les ministres fédéraux Ambrose et Strahl visant à favoriser la production de carburants renouvelables comme le biodiésel et l'éthanol. Il s'agit là d'un premier pas, mais qui n'est malheureusement pas suffisant. Ces mesures ne sauraient être complètes que si elles sont appuyées par une série d'autres incitatifs économiques qui permettrait à l'industrie québécoise et canadienne du biodiésel de devenir compétitive face à la concurrence des produits importés.

Il est clair que sans mesures fiscales appropriées (comme des détaxes à la consommation, des crédits d'impôts remboursables aux producteurs ou des aides aux distributeurs pour le stockage et le mélange des produits par exemple), le prix du biodiésel produit au Canada n'est pas en mesure de concurrencer celui de produits importés. En effet, ces derniers bénéficient non seulement de plusieurs incitatifs dans leurs pays mais peuvent également profiter des mesures fiscales déjà en place au Canada, ce dont les producteurs québécois et canadiens n'arrivent pas à bénéficier à juste titre puisque les règles commerciales actuelles au pays ne permettent pas de rentabiliser leurs usines, dès le départ. Dans ce contexte, le fait de reporter en 2012 la fixation d'un contenu minimum de 2 % de biodiésel pour tous les marchés d'utilisation de distillats¹ (soit un marché en 2006 d'environ 600 millions de litres de biodiésel pour le Canada et de 120 millions de litres pour le Québec) et de concentrer les investissements sur l'augmentation de la production nationale sans s'attaquer aux barrières commerciales, risquent de compromettre sérieusement notre industrie alors même qu'elle arrive à un tournant de son développement.

Tout en saluant ces nouvelles mesures, le Conseil québécois du biodiésel est d'avis que le gouvernement fédéral doit s'attaquer le plus rapidement possible à ces barrières en proposant un plan de mesures fiscales dégressives qui permettrait à l'industrie tant québécoise que canadienne du biodiésel d'être concurrentielle sur les marchés nord-américains et mondiaux, pendant cette phase cruciale de démarrage.

¹ Les distillats comprennent le carburant diesel routier (qui représente environ la moitié du marché des distillats), le carburant diesel coloré pour les applications hors route et industrielles, de même que le mazout pour le chauffage.

Renseignements :

Monsieur Camil Lagacé, président-directeur général
Téléphone à Thetford Mines : (418) 338-2188
Téléphone à Montréal : (514) 523-5624 poste 221
Camil.Lagace@biodieselquebec.org
www.biodieselquebec.org